

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20210510-21-081-INFO-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2021

Publication : 14/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 21/081/INFO

SÉANCE DU 10 MAI 2021

OBJET : INFORMATIQUE

Plan de relance au service du numérique éducatif - Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - Approbation du projet et du plan de financement.

L'an deux mille vingt et un, le dix du mois de mai à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 mai 2021 s'est réuni au Centre Culturel Communal à titre exceptionnel en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Petru VESPERINI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Absents : Janine ZANNINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA.

Avaient donné procuration : Janine ZANNINI à Nathalie CASTELLI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Paule COLONNA CESARI ; Didier LORENZINI à Pierre-Olivier MILANINI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Grégory SUSINI à Nathalie MAISETTI ; Georges MELA à Christiane REVEST.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a mis en place diverses mesures de soutien économiques exceptionnelles. Ces mesures constituent le Plan de Relance.

Ce Plan de Relance prévoit pour le monde éducatif le soutien financier de projets portés par les collectivités territoriales. Les projets proposés par les collectivités doivent être conformes avec « le socle numérique des écoles élémentaires » tel que publié au Journal Officiel du 14 janvier 2021 ; socle ayant pour objectifs de favoriser la généralisation du numérique éducatif, d'aider à résorber les inégalités, d'assurer la continuité pédagogique.

Les écoles maternelles et les classes de petite, moyenne et grande sections ne sont donc pas concernées par ce dispositif.

Afin de répondre à l'appel à projets du Gouvernement, la Commune s'est organisée pour co-construire avec l'Académie de Corse une réponse adaptée au contexte communal, notamment en cohérence avec les investissements déjà réalisés dans le cadre d'un appel à projets piloté par la Collectivité de Corse entre 2016 et 2020 (financement FEDER 50 % et Etat 30 %).

Le projet de la Commune prévoit diverses actions au niveau des écoles élémentaires comme :

- des travaux de câblage pour permettre d'accueillir le socle numérique, notamment dans certains bureaux de direction,
- du matériel adapté aux missions portées par les directrices et directeurs d'école (éditique),
- une solution logicielle permettant aux enseignants d'encadrer l'utilisation des classes mobiles de tablettes,
- de la formation aux services déployés tels que l'Espace Numérique de Travail et l'outil de pilotage des classes mobiles de tablettes,
- des packs de robots à programmer,
- quelques périphériques de type « Caméra » pour augmenter les capacités des écrans numériques interactifs installés entre 2018 et 2020 et permettre des échanges visio entre classes,
- la souscription à des abonnements permettant d'accéder à des bibliothèques de contenus en ligne pendant deux ans.

Les critères de cofinancement sont les suivants :

- pour la partie matériels, équipements, travaux : cofinancement à hauteur de 70 % sur la base d'un montant de 3.500 € engagé par classe jusqu'à 200.000 €. Entre 200.000 € et un million d'euros, le taux de participation est réduit à 50 %.
- pour les services et ressources numériques : cofinancement à hauteur de 50 % sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans et par élève.

Afin d'optimiser le taux de financement de cette opération, et après avoir réalisé une étude sommaire des produits et services qui pourront satisfaire à l'appel à projets, la Commune envisage de définir le montant des aides sollicitées en maximisant les critères retenus par le Gouvernement dans le calcul de l'aide qui pourrait être attribuée.

Le tableau ci-après récapitule, par école élémentaire, le montant des aides pouvant être sollicitées pour la partie équipements et associé à un taux de participation de 70 % :

	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ELEVES INSCRITS	MONTANT MAXIMUM RETENU € TTC	MONTANT DE L'AIDE ESCOMPTÉ (70%)
Ecole élémentaire Antoinette Castelli	1	15	3.500,00 €	2.450,00 €
Groupe scolaire Muratello	6	117	21.000,00 €	14.700,00 €
Groupe scolaire J. Michelangeli et J-B Marchetti	7	118	24.500,00 €	17.150,00 €
Ecole élémentaire J. Pietri	19	304	66.500,00 €	46.550,00 €
Ecole élémentaire M&T Marcellesi	19	297	66.500,00 €	46.550,00 €
Total			182.000,00 €	127.400,00 €

Le tableau ci-après récapitule, par école communale, le montant des aides pouvant être sollicitées pour la partie services et associé à un taux de participation de 50 % :

	NOMBRE DE CLASSES	NOMBRE D'ELEVES INSCRITS	MONTANT MAXIMUM RETENU € TTC	MONTANT DE L'AIDE ESCOMPTÉ (50 %)
Ecole élémentaire Antoinette Castelli	1	15	300,00 €	150,00 €
Groupe scolaire Muratello	6	117	2.340,00 €	1.170,00 €
Groupe scolaire J. Michelangeli et J-B Marchetti	7	118	2.360,00 €	1.180,00 €
Ecole élémentaire J. Pietri	19	304	6.080,00 €	3.040,00 €
Ecole élémentaire M&T Marcellesi	19	297	5.940,00 €	2.970,00 €
	Total		17.020,00 €	8.510,00 €

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération globale est le suivant :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT EN EUROS
Dépense globale subventionnable en € TTC	100,00 %	199.020,00
Total des aides sollicitées	68,29 %	
<i>Décomposé comme suit :</i>		
> Etat au titre du plan de relance	68,29 %	135.910,00
Montant de la part communale TTC		63.110,00

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 07 mai 2021,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires tel qu'exposé dans le rapport qui précède, pour un coût total de 199.020,00 € TTC.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération, comprenant des aides publiques cumulées totalisant un montant de 135.910,00 €, soit 68,29 % de la dépense, et réservant une part communale de 63.110,00 € TTC.

d'approuver la répartition des financements, en fonction des éligibilités de dépenses telles que décrites ci-dessous :

DESIGNATION	TAUX	MONTANT EN EUROS
Dépense globale subventionnable en € TTC	100,00%	199.020,00
Total des aides sollicitées	68,29%	
<i>Décomposé comme suit :</i>		
> Etat au titre du plan de relance	68,29%	135.910,00
Montant de la part communale TTC		63.110,00

Le Maire est chargé de solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche et à signer au nom de la commune tout document utile au financement et à la réalisation de cette opération.

ARTICLE 4 : Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	23
Nombre de procurations	7
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

